

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION
92	92	76

PRESENTS 64
POUVOIRS Suppléants 2
POUVOIRS Titulaires 10
ABSENTS 16

Vote Pour : 76
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation
14 JANVIER 2025
Date d'Affichage
14 JANVIER 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Serge GARRIGUES à Christophe GOURMANEL, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Didier SALANDIN à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Lahcène BAAZIZ, Jean-Louis BOULOC, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°09_2025
ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 09- Avenant n°2 pour la « Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et le réaménagement de la crèche Arc-en-ciel à Rabastens »

Exposé des motifs

Le marché en procédure adaptée relatif à la « Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et le réaménagement de la crèche "Arc-en-ciel" à Rabastens » a été attribué le 20 septembre 2023 au groupement SARL L'Atelier T (Mandataire) / SAS SAI / SASU NL STRUCTURE / SARL EMACOUSTIC.

Un avenant n°1 a été approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°166_2024 du 16 septembre 2024 relatif à la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre suite à la validation du projet en phase APD.

Suite à des modifications de travaux demandées après la phase APD respectivement par le Bureau de contrôle technique concernant le respect des normes ERP de 3^{ème} catégorie, la mise en conformité de l'électricité, des vitrages coupe-feu, de l'agrandissement d'ouvertures ainsi que par la maîtrise d'ouvrage concernant l'isolation et le renfort de toiture pour accueillir des panneaux photovoltaïques, ainsi que par la maîtrise d'ouvrage concernant l'isolation et le renfort de toiture pour accueillir des panneaux photovoltaïques, des prestations supplémentaires de maîtrise d'œuvre sont nécessaires pour un montant d'honoraires de 11 787.17 euros HT, soit une plus-value de + 16.98 %.

La plus-value correspond à un montant de travaux supplémentaires de 152 486.05 euros HT, auquel est appliqué le taux de rémunération initial de 7.73 %.

La plus-value de cet avenant étant supérieure à 10 % nécessite, par conséquent, la validation du Conseil de communauté.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu les articles R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique,

Vu la décision du Président n°161_2023DP du 24 août 2023 attribuant le marché relatif à la Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et le réaménagement de la crèche "Arc-en-ciel" à Rabastens,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°166_2024 du 16 septembre 2024 relative à l'avenant à la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre suite à la validation du projet en phase APD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant n°2 au marché relatif à la « Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et le réaménagement de la crèche "Arc-en-ciel" à Rabastens », attribuée au groupement SARL L'Atelier T (Mandataire) / SAS SAI / SASU NL STRUCTURE / SARL EMACOUSTIC, pour l'arrêt de sa rémunération définitive,

TITULAIRE DU MARCHE	MONTANT INITIAL DU MARCHE	Avt 1	Avt 2	CUMUL DES AVENANTS EN % (HORS Avt 1 mise à jour MOE)	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
SARL L'Atelier T (Mandataire) / SAS SAI / SASU NL STRUCTURE / SARL EMACOUSTIC.	69 399.55 € HT	Fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre suite à validation APD (+ 41 812.15 € HT)	+ 11 787.17 € HT	+ 16.98 %	122 998.87 € HT

- **d'autoriser** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 29 JAN. 2025

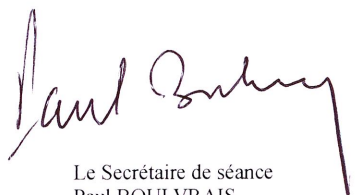
- publication - mise en ligne

Le 29 JAN. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le 29/01/2025



ID : 081-200066124-20250120-09_2025-DE